

Image not found or type unknown



Achat immobilier et séparation de bien

Par **yelle**, le **04/06/2015** à **22:03**

Bonjour, j'envisage l'achat d'un bien immobilier que j'ai déjà visité plusieurs fois. Seulement je souhaite en faire l'acquisition seule alors que je suis mariée sous le régime de la communauté. J'ai un rendez vous chez un notaire afin de modifier notre contrat de mariage sous le régime de la communauté en contrat de séparation des biens. La procédure semble durer environ 3 mois, est-ce que je peux dans le même temps lancer les démarches pour mon projet immobilier et faire chez notaire tout dans la foulée ou dois-je déjà être officiellement sous la séparation de bien et acheter ensuite ?

J'espère avoir été explicite.

D'avance merci.